

L'impossible retour des djihadistes français?

Montassir Sakhi est attaché d'enseignement à l'université de Reims et doctorant en anthropologie à l'université Paris-8. H&L l'a rencontré pour évoquer son travail de thèse, dirigé par Alain Bertho et Sylvain Lazarus, « Etre et faire en Etat islamique. Pourquoi et comment des djihadistes français et marocains s'engagent à Daech ».

Propos recueillis par Gérard ASCHIERI, rédacteur en chef d'H&L

Gérard Aschieri : *pouvez-vous nous préciser sur quoi portent vos travaux et quel est votre champ de recherche ?*

Montassir Sakhi : c'est un champ pluridisciplinaire mais je m'inscris essentiellement dans une démarche anthropologique : ce que j'essaie d'analyser ce sont les évolutions des systèmes étatiques actuels, à travers l'exemple singulier de l'Etat islamique, un Etat né de la fragmentation produite par la révolution syrienne et surtout à la suite d'une guerre civile déclenchée par l'invasion coloniale de l'Irak. En France, ce sujet m'a conduit à enquêter sur les motivations de départ de jeunes vers les territoires du djihad ainsi que sur les répercussions du terrorisme en termes de redéploiement d'une nouvelle gouvernabilité et de pratiques souverainistes étatiques. Je m'étais d'abord intéressé à la question du départ : « pourquoi certains jeunes sont-ils partis ? Qu'est-ce qui fait que la dimension locale de l'Etat islamique trouve un écho chez des jeunes en Occident ? ». J'ai été conduit à m'intéresser à la question des enfants nés de parents français en zone de guerre, maintenant que celle-ci est finie. « Que faire des enfants nés là-bas et des jeunes qui y sont partis ? » est bien sûr une question étatique, une question de territoire qui renvoie à la notion de nationalité et interroge sur la loi et son rôle.

Pouvez-vous nous donner une idée de la dimension du problème ?

La France a connu une vague de départs à partir des « printemps arabes » en 2011 : les chiffres du ministère de l'Intérieur



© MOHAMED MEHDI BEN KHOUJA

« Vouloir faire des djihadistes français des ennemis extérieurs, les déshumaniser en refusant de les reconnaître comme appartenant à la communauté nationale revient à refuser de voir les problèmes de la société française qui ont engendré des monstruosités. »

évoquent mille sept cents départs de Français depuis 2014, vers la Syrie et l'Irak, pour rejoindre des groupes pratiquant le djihad. Les sources policières évoquent le décès d'environ trois cents Français, mais ces sources ne comptent ni les femmes ni les enfants décédés lors des bombardements. Personnellement je travaille avec des familles que j'ai rencontrées en France et qui ont leurs enfants ou petits-enfants sur zone : elles sont au nombre de soixante. Certains de leurs enfants sont revenus et sont emprisonnés, d'autres sont décédés, d'autres, encore, sont dans un des trois principaux camps tenus par les Kurdes dans le nord de la Syrie.

Pourquoi le retour fait-il problème, alors qu'il s'agit bien de Français relevant d'un Etat de droit ?

C'est d'abord un problème politique, posé en termes d'idéologie et d'opinion publique. En droit, ce sont des Français ou des enfants nés de Français, mais l'argument officiel est que ceux qui sont partis ont commis des exactions en territoire étranger et doivent être jugés sur ce territoire par les autorités locales. Cet argument est complètement fallacieux : en réalité, on les transfère de Syrie en Irak

« La majorité des djihadistes veulent revenir en France et être jugés. Les laisser en Irak face à une justice qui va les exécuter revient à cautionner un massacre contraire au droit ; cette question rejoint d'ailleurs celle des exécutions extrajudiciaires, dont tout le monde connaît l'existence. »

pour qu'ils soient jugés par la justice irakienne alors que la plupart du temps, ils n'ont jamais mis les pieds dans ce pays. Fallacieux, l'argument l'est d'autant plus qu'ils ne relèvent pas du droit de l'Irak, ils relèvent du droit de la guerre. La France, comme bien d'autres Etats, a dissimulé depuis les attentats la nature territoriale de l'Etat islamique: un Etat qui naît dans un contexte marqué par une invasion coloniale et une guerre civile en Irak ainsi qu'une révolution cruellement réprimée en Syrie.

C'est un problème politique qui a lien avec les attentats de 2015: avant, le problème n'était pas conçu de la même manière. Lorsque les familles signalaient des départs – et celles que je rencontre l'ont fait régulièrement –, on leur répondait que leurs enfants avaient le droit de partir et qu'on ne pouvait rien faire. C'est la montée en puissance de l'Etat islamique et son classement comme organisation terroriste qui ont changé les choses: il faut rappeler qu'il y a eu d'autres départs vers d'autres zones qui n'ont pas été considérées comme problématiques: par exemple pour rejoindre les forces kurdes; de même, il y a eu des départs vers la Lybie qui étaient en fait des recrutements par des belligérants et dont on ne s'est jamais offusqué, parce qu'on les a considérés comme moralement légitimes.

On a effectivement vu se développer tout un discours sur le thème de la « guerre contre le terrorisme ». Est-ce que l'attitude du gouvernement envers les demandes de retour n'en est pas la conséquence ?

Bien sûr, je le pense. La thématique de la guerre contre un ennemi à la fois interne et externe a fait que ces départs ont été considérés comme des recrutements par cet ennemi: on a voulu retrouver à tout prix un schéma « clausewitzien » de guerre d'une nation contre une autre, un Etat-nation en guerre contre un envahisseur externe. Or ceux qui ont perpétré des attentats ou qui sont partis sont bien nés en France et sont français. On sait même que près de la moitié d'entre eux sont des convertis, et c'est le cas des familles que je rencontre. En fait il s'agit de jeunes Français qui appartiennent à des milieux particuliers ou traversés par des questions tout à fait contemporaines et liées à notre société: question de la marginalisation ou question de la déperdition

« La lutte contre la radicalisation rejoint des logiques déjà à l'œuvre face à la délinquance ou aux casseurs: on va faire une division dans le social, une sélection d'individus ou de groupes d'individus considérés comme seuls responsables, et on va essayer de traiter cette sélection au lieu de voir la globalité du problème. »

du sens, par exemple, qui font partie de celles qui traversent une jeunesse intrinsèquement française, occidentale, ou, plus généralement, une jeunesse née dans des Etats-nations fondés sur la bureaucratie et la rationalité qui désenchantent et divisent le collectif.

Vouloir faire d'eux des ennemis extérieurs, les déshumaniser en quelque sorte en refusant de les reconnaître comme appartenant à la communauté nationale – avec par exemple la menace de déchéance de la nationalité dont François Hollande a reconnu que c'était une erreur –, toute cette démarche revient en fait à refuser de voir les problèmes de la société française qui ont engendré effectivement des monstres et des monstruosité, comme les assassinats et le terrorisme à grande échelle tels que nous les avons connus.

Si l'on se focalise plus particulièrement sur la question des petits-enfants, pourquoi, selon vous, ces difficultés à les rapatrier ?

Travaillant là-dessus, je pense que ce qui fait problème est la question de la filiation: tout le monde sait que ramener les petits-enfants tous seuls, dès lors qu'ils ont un parent en vie, est difficilement concevable car les parents et notamment les femmes ne voudront pas s'en séparer. Vouloir les séparer est, d'ailleurs, un acte criminel, à mon sens. Mais les associations de familles avec lesquelles je travaille sont confrontées à la peur des parents: peur pour leurs enfants mais aussi peur devant leur stigmatisation ou les poursuites, pour financement du terrorisme, de gens qui se sont contentés d'envoyer des secours à leurs enfants. Soumises à de fortes pressions, elles ont donc mis en avant la question des petits-enfants pour prioriser un objectif et donner une légitimité à leur revendication du retour. Je pense que c'est ainsi que s'est construite cette question des petits-enfants, mais, selon moi, elle est inséparable de celle du retour des parents; sauf,

bien sûr, pour les orphelins. Par ailleurs la question de la filiation se pose également pour les enfants nés de mariages avec des Syriens ou des Irakiens. A mon sens, il faut que cette question relève de la loi du regroupement familial. S'ils le demandent – et ils ne font que demander cela au moins depuis la chute de l'Etat islamique –, il faut leur permettre de revenir en France et de comparaître devant le tribunal.

Il y a une urgence humanitaire à rapatrier les enfants, comme leurs parents. Ne pas le faire, c'est donner raison aux capacités haineuses et aux puissances vengeresses qui risquent de se manifester dans le futur. Nier ces personnes au lieu de les juger, pour essayer de comprendre ce qui s'est passé ainsi que les raisons de leur départ, risque d'intensifier chez les enfants comme chez les parents un sentiment d'incompréhension et de perpétuer une logique de guerre. D'autant que la majorité d'entre eux veulent revenir en France et veulent être jugés. Les laisser en Irak face à une justice qui va les exécuter revient à cautionner un massacre contraire au droit, et, d'ailleurs, cette question rejoint celle des exécutions extrajudiciaires dont tout le monde connaît l'existence.

Mais n'y a-t-il pas, concernant les petits-enfants, une vision qui relève de la thématique de la tache ou du péché originel ?

Oui, dans l'opinion publique, ce sont des raisonnements qui apparaissent: il y aurait quelque chose relevant du biologique, d'une tache biologique. Cela rejoint un discours d'essence raciste suggérant que ces enfants peuvent eux-mêmes devenir plus tard des terroristes. Cela résulte aussi du « blocus » intellectuel mis en place à partir de la déshumanisation complète de ces jeunes, que j'évoquais plus haut. Pourtant, une autre lecture de ce qui s'est passé peut poser la question en d'autres termes: en termes de guerre civile, s'agissant de la Syrie, en termes de retour de



© GERAIT, LICENCE CC

« Il y a une urgence humanitaire à rapatrier les familles. Ne pas le faire, c'est donner raison aux capacités haineuses et aux puissances vengeresses qui risquent de se manifester dans le futur. »

violence d'une société violente. En fait, au lieu d'ouvrir un débat public sur ce qui s'est passé, sur les atrocités commises et leurs causes, on a très vite posé la question en termes étatiques et sécuritaires et l'effet en retour, dans l'opinion publique, est celui que nous pouvons constater, dans sa brutalité. En fait, le positionnement politique aujourd'hui sur ces sujets n'est possible qu'à travers les mots de l'Etat tel qu'il s'exprime au plus haut niveau actuel. Les « *mots des gens* », aujourd'hui – pour reprendre un concept de Sylvain Lazarus – sont dominés par une hégémonie étatique, par un « dire-vrai » étatique intériorisé, sans distanciation et sans réflexivité.

Est-ce que ce comportement de l'Etat ne résulte pas de son incapacité à traiter véritablement le problème de la radicalisation ?

Je pense que la politique de lutte contre la radicalisation, avec la création de dispositifs dotés de moyens faramineux, aussi

bien à l'école que dans les prisons ou dans de multiples organismes, est une façon complètement étatique de répondre à ces questions difficiles de la violence et du terrorisme: je veux dire par là qu'elle n'a pas d'efficacité autre qu'étatique, en ceci qu'elle ferme le débat public et empêche de voir le problème tel qu'il émerge en réalité; c'est une approche uniquement sécuritaire, qui ignore la façon dont le problème se pose réellement, dans ses dimensions sociales. Et cette politique s'articule avec une approche psychologisante: de fait, la « déradicalisation » est en général conçue comme un travail sur la conscience des individus, un soin à apporter à une pathologie individuelle; face à des individus que l'on considère comme déviants, on prétend apporter une réponse individuelle, faite d'enfermement, de répression démesurée, de suivi psychologique. Bref, une réponse sécuritaire.

En fait, ce qu'on appelle la lutte contre la radicalisation rejoint des logiques déjà

à l'œuvre face à la délinquance ou aux casseurs, par exemple: on va faire une division dans le social, une sélection d'individus ou de groupes d'individus considérés comme seuls responsables, et on va essayer de traiter cette sélection au lieu de voir la globalité du problème, sa globalité sociale. Au final, elles conduisent à simplement attendre une autre vague qui va se traduire par d'autres formes de déviance. Cette démarche de politiques sectorielles pour répondre aux problèmes est une caractéristique déjà ancienne des politiques étatiques, qui consiste à substituer des approches techniques au nécessaire débat sociétal. Or il existe un autre type de réponse: essayer de comprendre ce qui s'est passé, percevoir les logiques réelles: quelle est l'histoire de ces jeunes qui a fait qu'aujourd'hui, ils se sentent en déphasage avec la communauté nationale ou en décalage avec l'intégration sociale qui leur est proposée, et vont choisir la violence. ●